

**L'eau dans l'industrie
agroalimentaire
en Auvergne-Rhône-Alpes
ENQUÊTE ARIA AURA – 2024**



1 Introduction

Nous ne pouvons plus ignorer la problématique eau en France. Depuis 2021, l'ARIA Aura travaille pour accompagner les entreprises à gérer cette ressource de manière efficiente et collabore avec les pouvoirs publics pour améliorer collectivement sa gestion.

Ceci a été jalonné par de multiples actions, notamment la mise en place dans notre région d'un plan de sobriété hydrique (PSH), émanant du plan d'utilisation rationnel de l'eau (PURE), déjà mis en place par les industriels dans le Puy de Dôme en 2021. Document de partage, d'amélioration continue, de contrôle, cet outil de travail est fondamental pour structurer une stratégie eau, il illustre notre volonté collective d'engagement.

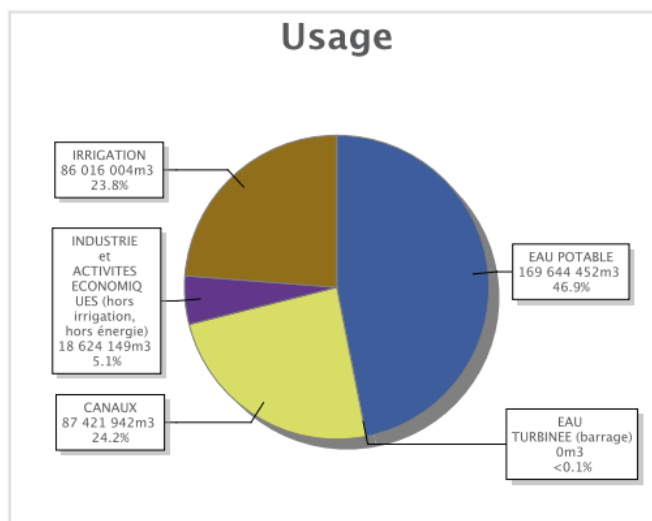
L'eau est indispensable pour le secteur industriel. Première région industrielle de France, Auvergne Rhône Alpes, génère 17,9 % de la valeur ajoutée contre 13,2 % en France.

C'est également la première région de France pour la production d'électricité grâce à deux énergies décarbonées : 22 % de la production nationale d'électricité d'origine nucléaire et 46 % pour l'hydroélectricité. Ceci représente 11Mds de prélèvements.

L'industrie en AURA prélève pour sa part moins de 5 % des volumes en eau, soit 389 Millions de m³ (hors eau turbinée)

À cela s'ajoutent des forces et des faiblesses territoriales spécifiques à notre région : un fleuve majestueux, le Rhône, et des zones où la disponibilité en eau est faible en raison de la nature des sols et du type de climat (Puy de Dôme, Drôme...). De plus, notre territoire comprend trois bassins, chacun géré par une agence de l'eau avec ses propres politiques et actions.

2022



Le secteur agroalimentaire est important sur un plan économique, avec plus de 20 Milliards d'euros de chiffre d'affaires, mais il l'est d'autant plus sur un plan de souveraineté alimentaire. La production agricole et l'industrie agroalimentaire sont diversifiées. Toutes les filières sont quasiment présentes sur notre territoire allant de la production de viande, de produits laitiers, de fruits et légumes, de boissons et de beaucoup de produits élaborés.



Ces deux facteurs font que l'industrie doit être solidaire, pour économiser, partager cette ressource et la préserver. C'est ce que nous faisons autour d'une initiative de la préfecture depuis 2023, au sein d'une « task-force eau » où les principaux acteurs économiques, les principales filières industrielles, partagent une feuille de route commune.

L'ARIA, en tant que représentant des entreprises agroalimentaires d'Auvergne Rhône-Alpes, au niveau régional, est régulièrement sollicitée par diverses parties prenantes, qui viennent questionner le réel engagement des entreprises agroalimentaires dans les transitions environnementales. Force est de constater que malgré le travail de fond entrepris par de nombreuses entreprises de la filière, s'il existe des données disparates, disponibles par exemple via les rapports RSE des grandes entreprises, il n'existe pas de données chiffrées, fiables et consolidées au niveau de l'ensemble de l'industrie et encore moins par filière.

C'est pourquoi nous avons pris l'initiative de mener une enquête entre octobre 2023 et mai 2024, pour réaliser une analyse approfondie de l'utilisation de l'eau dans le secteur agroalimentaire d'Auvergne Rhône Alpes, afin de mieux comprendre les dynamiques en cours, ainsi que les opportunités et les défis à relever.

Ce rapport vise à restituer les principaux éléments issus des résultats de cette enquête, que nous allons détailler selon 3 axes :

1. Les chiffres sur l'utilisation de l'eau dans le secteur agroalimentaire de la région AURA
2. L'analyse de la politique de gestion de l'eau et des tendances d'investissements dans le secteur agroalimentaire de la région AURA
3. Les opportunités autour de la réutilisation de l'eau, levier majeur pour économiser la ressource

Table des matières

1	Introduction.....	1
2	Sigles et abréviations	4
3	Analyse des répondants	5
4	Chiffres sur l'utilisation de l'eau dans le secteur agroalimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.	7
4.1	Les IAA représentent 4% à 5% du total des volumes prélevés de l'industrie en Auvergne Rhône Alpes.....	7
4.2	Les IAA d'AURA restituent en moyenne 73% de leurs prélèvements directement au milieu naturel.	7
4.3	Une diversité dans les modalités d'approvisionnement en eau.....	9
4.4	Le nettoyage, premier poste d'utilisation de l'eau dans les IAA Auvergnates Rhônalpines. ...	9
4.5	Des prélèvements d'eau stables ou en baisse pour 71% des IAA 2018 et 2023	11
4.6	Une performance hydrique stable ou en amélioration pour 92% des IAA 2018 et 2023	12
5	Analyse de la politique de gestion de l'eau et des tendances d'investissements dans le secteur agroalimentaire de la région AURA.....	12
5.1	La gestion quantitative de l'eau : un sujet piloté au sein des IAA Auvergnates Rhônalpines selon les 3R.....	13
5.2	De forts investissements sur les économies d'eau entre 2018 et 2023	16
5.3	Des projets d'investissements à court terme qui se maintiennent	17
6	Opportunités autour de la réutilisation de l'eau, levier majeur pour économiser la ressource enfin levé	17
6.1	Le réemploi de l'eau : une pratique historique et maîtrisée	19
6.2	La récupération de l'eau issue des matières alimentaires : un gisement pas encore entièrement valorisable	19
6.3	Le recyclage des eaux usées traitées : une demande historique des IAA	20

2 Sigles et abréviations

Sigles	Signification
AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
ATLA	Association de la Transformation Laitière Française
ECML	Eau de Concentration de la Matière Laitière
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
GE	Grandes Entreprises
IAA	Industries Agroalimentaires
NEP	Nettoyage En Place
PME	Petites et Moyennes Entreprises
REUSE	Réutilisation de l'eau
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
TPE	Très Petites Entreprises

3 Analyse des répondants

Pour mener à bien cette enquête, nous avons créé un sondage spécifique aux enjeux Eau. Ce sondage a été diffusé au sein du réseau ARIA AURA, qui regroupe plus de 10% des emplois manufacturiers de la région soit 44 000 postes salariés et 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

26 entreprises ont répondu au sondage. Sondage adressé également en Bretagne, ce qui nous permet de comparer les chiffres afin de les fiabiliser.

Toutes les tailles d'entreprises sont représentées au sein de l'ARIA AURA et nous constatons que c'est le cas également pour les répondants à cette enquête, avec une répartition homogène en fonction des TPE/PME, des ETI et des GE :

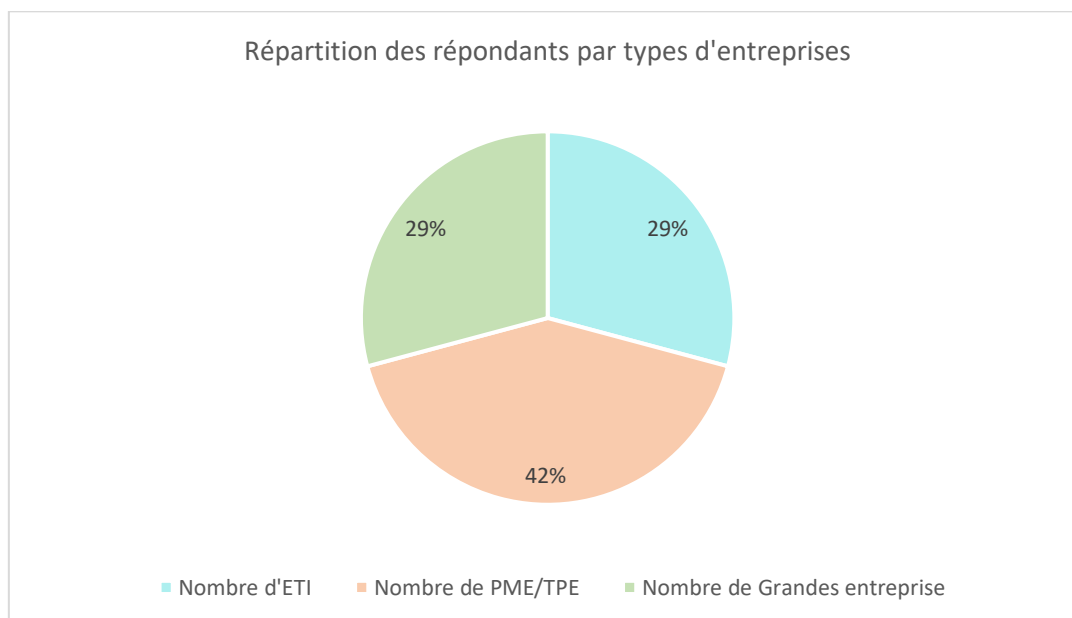


Figure 1: Répartition des répondants à l'enquête par taille d'entreprise (GE, ETI, TPE/PME)

Toutes les filières de produits implantées en Auvergne-Rhône-Alpes sont également présentes au sein des répondants et notamment, les filières du lait et des fruits et légumes, très présentes dans la région sont largement représentées au sein de notre panel :

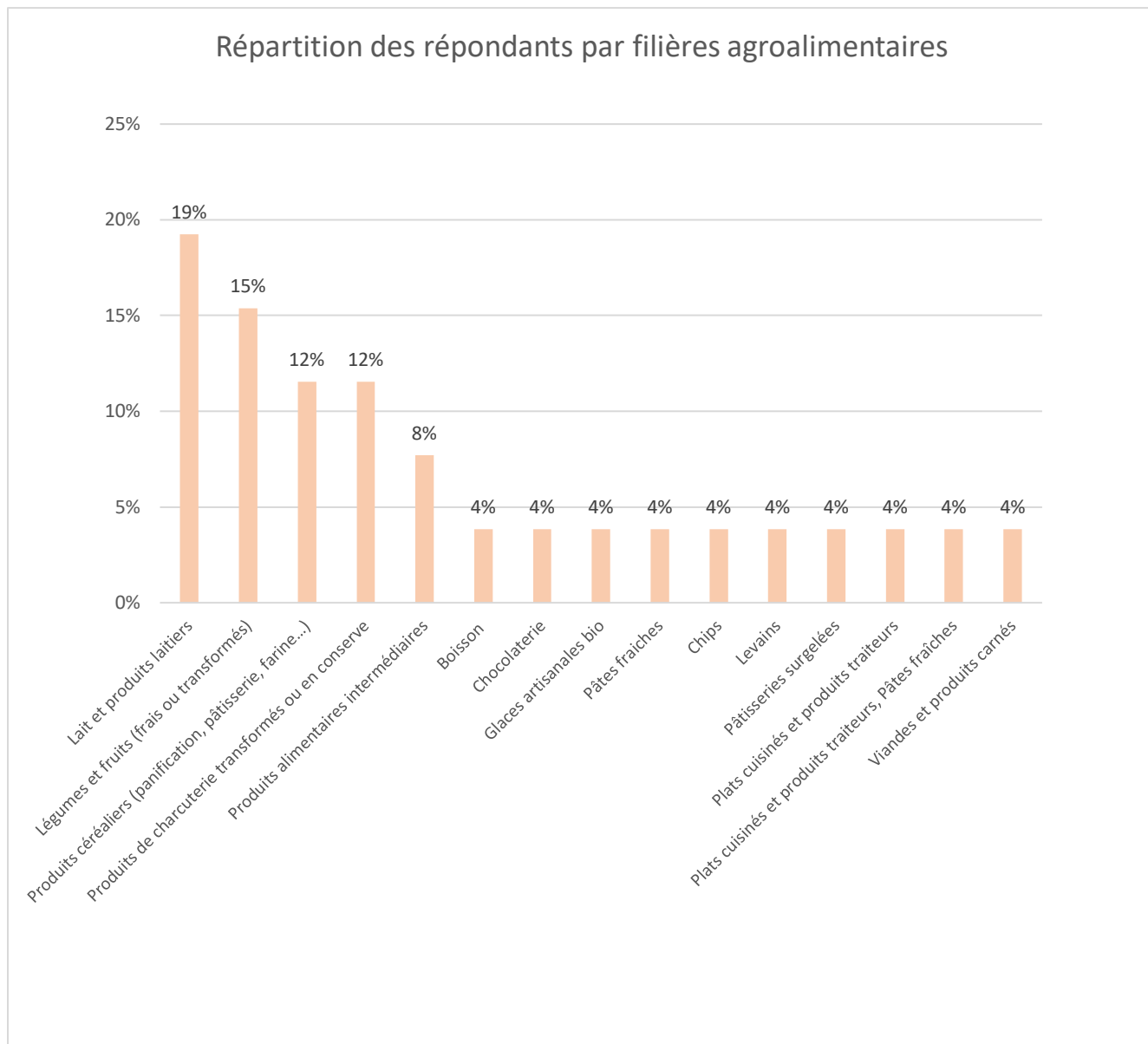


Figure 2: Répartition des répondants à l'enquête par Filière Agroalimentaire

4 Chiffres sur l'utilisation de l'eau dans le secteur agroalimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En France, toutes les données sur les prélèvements en eau sont regroupées et mises à disposition du public sur le site de la BNPE : <https://bnpe.eaufrance.fr/>

4.1 Les IAA représentent 4% à 5% du total des volumes prélevés de l'industrie en Auvergne Rhône Alpes

Les volumes prélevés dans le milieu naturel s'élèvent à 12 Mds de m³ sur AURA en 2022 dont 11 Mds de m³ sont utilisés par les 4 centrales de production nucléaire d'électricité du bassin.

Hors CNPE, on obtient environ 399 Millions de m³ pour l'ensemble du tissu industriel AURA en 2022. Les prélèvements des entreprises agroalimentaires représentent 5% de l'ensemble des prélèvements industriels soit 19 Millions de m³ dont 15 Millions de m³ sur agence Rhône Méditerranée.

Il ressort pour la **branche agro** et sur **Aura** :

Dpt	Nb de sites	AEP (m3)	Milieu Naturel (m3)	Collecte (m3)
26	40	632 013	9 773 686	959 924
38	21	498 760	3 177 858	375 474
01	28	974 397	937 028	608 091
69	27	907 057	709 025	962 849
74	34	825 853	625 041	609 407
07	37	463 241	129 109	499 020
73	32	626 744	83 302	432 626
42	6	323 747	0	179 618
Total général	225	5 251 812	15 435 049	4 627 009

Données de l'enquête :

Total des prélèvements des IAA ayant répondu à l'enquête : 7 193 998m³

4.2 Les IAA d'AURA restituent en moyenne 73% de leurs prélèvements directement au milieu naturel.

Les prélèvements en eau des entreprises ne sont pas représentatifs de leur consommation réelle. Certaines industries agroalimentaires consomment de l'eau qu'en tant qu'ingrédient dans leurs produits, mais la plupart d'entre elles n'ont pas besoin d'eau ingrédient et restituent donc une très grande partie de leurs prélèvements au milieu naturel.

Il est pertinent de s'intéresser au taux de rejet en eau dans le milieu des entreprises agroalimentaires, c'est à dire leur consommation nette ou la différence de volume entre les prélèvements et la restitution

au milieu. Cette consommation nette va refléter l'impact réel de la filière agroalimentaire sur la ressource en eau à l'échelle du territoire AURA.

Le calcul du taux de rejet des entreprises ayant répondu à l'enquête s'est fait ainsi :

$$\text{Taux de rejet} = \frac{\text{Volume rejeté}}{\text{Volume prélevé}}$$

Ceci nous a permis d'affirmer que les entreprises agroalimentaires sur le territoire Auvergne-Rhône Alpes **restituent 73,17 % de leurs prélèvements au milieu naturel.**

Cependant, cette moyenne peut-être controversée puisqu'il existe une grande disparité de consommation nette entre les différentes filières agroalimentaires (Figure 3) :

- La filière laitière par exemple, très représentée en région AURA, va, lors de la concentration du lait pour la fabrication de certains produits (poudre de lait, fromage...), être amenée à extraire de l'eau du lait. Cette eau issue de la concentration de la matière laitière (ECML), ne pouvait pas être entièrement revalorisée jusqu'à maintenant (cf. 6.219). Ce sont donc des volumes d'eau issus du processus industriel qui s'ajoutent aux volumes d'eaux usées dans les volumes restitués par les usines. A l'échelle nationale, la filière laitière restitue ainsi 112 L d'eau pour 100 L prélevés.
- D'autre part, l'Auvergne-Rhône-Alpes compte également un grand nombre d'usines de production de boissons, telles que les brasseries industrielles, l'embouteillage d'eau minérale, ou la production de boissons non alcoolisées. L'industrie de la boisson nécessite en effet des quantités d'eau importantes en tant qu'ingrédient principal dans la fabrication des produits. L'eau utilisée comme ingrédient n'est alors par définition pas restituée au milieu naturel. C'est pourquoi les taux moyens de restitution sont nettement plus faibles (18,69% dans l'enquête) et impactent la moyenne générale.

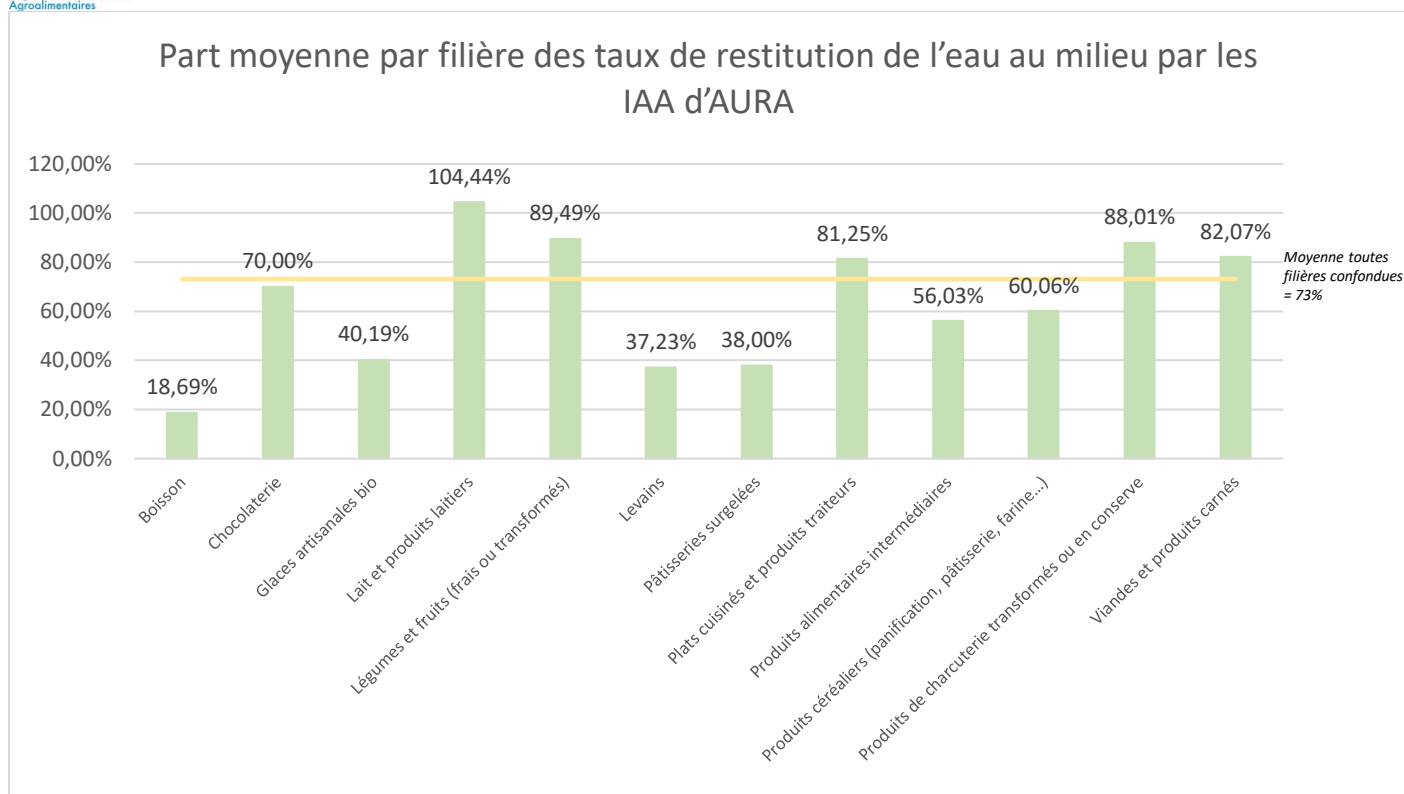


Figure 3: Part moyenne par filière des taux de restitution de l'eau au milieu par les IAA d'AURA.

4.3 Une diversité dans les modalités d'approvisionnement en eau

En France, pour qu'une eau soit qualifiée de « potable », elle doit être extraite du milieu naturel. En agroalimentaire, toutes les eaux qui pourraient entrer en contact avec un produit destiné à la consommation humaine doit être potable. Il n'existe donc aujourd'hui que 3 principales sources d'approvisionnement des IAA pour cette eau potable : le réseau d'eau publique, les forages privés ou les prélèvements dans les eaux de surface.

Concernant notre échantillon, **96% des IAA s'approvisionnent via le réseau public potable** pour tout ou partie de leurs besoins en eau. 29% d'entre elles possèdent également un forage et 8% prélèvent aussi l'eau de surface pour une partie de leurs besoins.

63% des entreprises n'ont qu'une seule source d'approvisionnement en eau et la plupart de ces IAA utilisent le réseau d'eau public potable. 37% des entreprises ont deux sources d'approvisionnement en eau : le réseau public et un (ou des) forages privés.

4.4 Le nettoyage, premier poste d'utilisation de l'eau dans les IAA Auvergnates Rhônealpines.

L'eau est essentielle au bon fonctionnement des entreprises de transformation agroalimentaire. Cette ressource est utilisée tout au long du processus de production et pour différents usages : le nettoyage,

la transformation des matières premières en produits finis, etc. Nous avons questionné les entreprises sur la répartition des volumes d'eau qu'elles utilisaient en fonction de leurs différents usages (Figure 4).

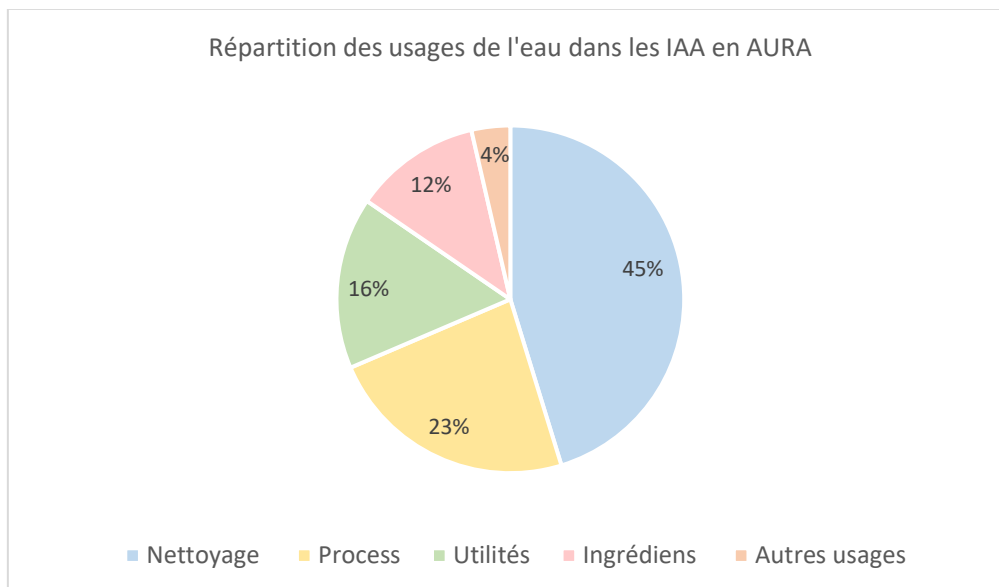


Figure 4: Répartition des usages de l'eau en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces chiffres sont tendanciellement identiques en Bretagne. On peut donc estimer que cette répartition reflète justement la répartition des usages.

Le premier poste d'utilisation de l'eau dans les entreprises agroalimentaires en région AURA est le nettoyage, qui mobilise en moyenne plus de la moitié des volumes d'eau prélevés par entreprise.

Ces taux peuvent varier selon les filières de production. Certaines entreprises n'utilisent de l'eau que pour le nettoyage par exemple. C'est une étape essentielle et obligatoire pour assurer l'hygiène et la sécurité des denrées alimentaires tout au long de leur processus de fabrication.

Mais les problématiques actuelles de protection et de maintien de la ressource en eau pour les entreprises agroalimentaires obligent ces dernières à améliorer constamment cet équilibre entre sobriété hydrique et qualité et sécurité sanitaire des produits. C'est pourquoi elles s'efforcent de trouver des solutions innovantes et durables pour maintenir la qualité et la sécurité des produits alimentaires tout en préservant les ressources en eau.

D'autre part, 23% des volumes prélevés par les IAA sont utilisés dans le process de production. Cela comprend diverses étapes de transformations telles que le lavage des matières premières, la cuisson ou autre opération de transformation de l'aliment ainsi que d'autres opérations liées à la fabrication des produits agroalimentaires.

En ce qui concerne les autres utilisations de l'eau, on constate que 16% des volumes sont consacrés aux utilités. Cela inclut notamment le fonctionnement des tours aérorefrigérantes, ainsi que les besoins en eau nécessaires au fonctionnement de divers autres équipements.

Enfin, environ 12% de l'eau sont utilisés comme ingrédient dans les produits alimentaires. Cette eau est intégrée dans les recettes et les procédés de fabrication pour obtenir les caractéristiques souhaitées

des produits finis. Cette portion de volume est la seule réellement « consommée » par les entreprises et ne pourra être rejetée dans le milieu. C'est un volume non négligeable mais difficilement compressible puisqu'il contribue à la création du produit.

4.5 Des prélèvements d'eau stables ou en baisse pour 71% des IAA 2018 et 2023

Selon les données recueillies (Figure 5), **pour 71% des entreprises agroalimentaires d'AURA, les prélèvements d'eau entre 2018 et 2023 sont stabilisés ou en baisse :**

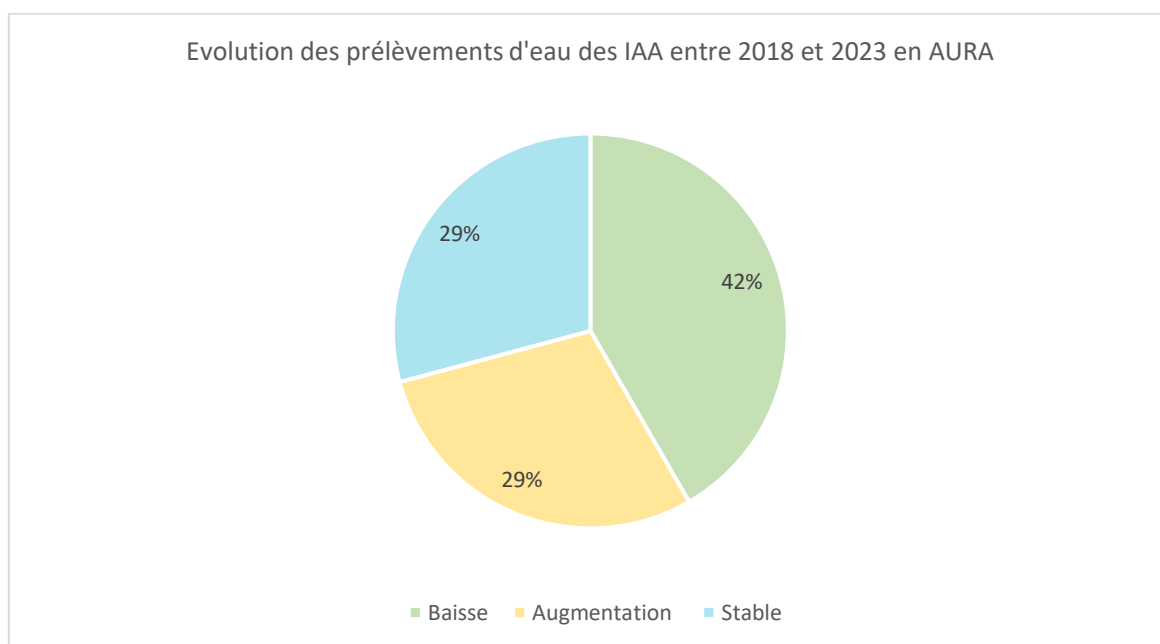


Figure 5: Evolution des prélèvements d'eau des IAA entre 2018 et 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes

Pour les IAA dont les prélèvements ont baissé, cette baisse se chiffre à -17% en moyenne sur les 5 dernières années.

Cette diminution témoigne des efforts déployés par les IAA auvergnates rhônalpines pour adopter des pratiques plus durables et réduire leurs consommations d'eau. Cette tendance positive reflète une prise de conscience croissante de l'importance de la gestion responsable des ressources hydriques.

En revanche, 29% des entreprises estiment que leurs prélèvements en eau ont augmenté par rapport à 2018. Pour une grande partie d'entre elles, cette augmentation est attribuée à la croissance de leurs activités ou à l'évolution de leurs gammes de produits. Nous sommes dans une région où les investissements pour augmenter les capacités de production sont importants.

4.6 Une performance hydrique stable ou en amélioration pour 92% des IAA 2018 et 2023

Jusqu'à présent nous nous intéressions aux prélèvements volumiques bruts des entreprises agroalimentaires. Mais ces données ne sont pas suffisantes pour analyser la gestion de l'eau d'une entreprise. C'est pourquoi nous avons également étudié l'évolution des volumes d'eau utilisés par unité de produits ou performance hydrique des entreprises (Figure 6). Ainsi est exclue la différence de croissance ou décroissance d'une entreprise par rapport aux autres.

Pour 92% des entreprises agroalimentaires, la performance hydrique s'est améliorée ou est restée stable entre 2018 et 2023 :

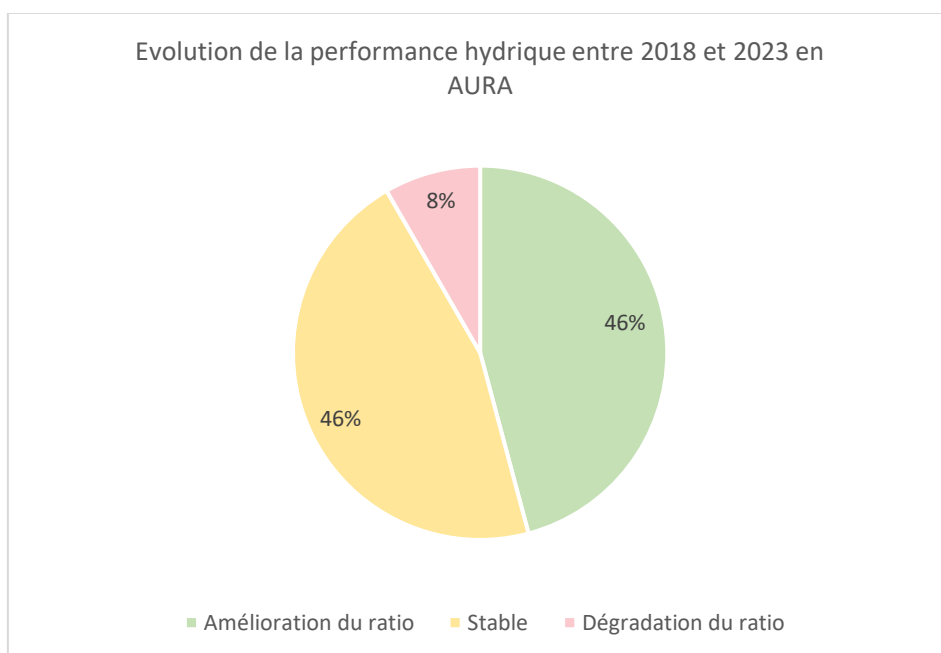


Figure 6: Evolution de la performance hydrique entre 2018 et 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes

Ces chiffres démontrent que le travail des entreprises agroalimentaires de la région AURA sur les économies d'eau est réel et engagé. Malgré l'importance des volumes prélevés en données brutes, la plupart des IAA sont clairement impliquées et actives dans des démarches de sobriété hydriques.

5 Analyse de la politique de gestion de l'eau et des tendances d'investissements dans le secteur agroalimentaire de la région AURA

5.1 La gestion quantitative de l'eau : un sujet piloté au sein des IAA Auvergnates Rhônalpines selon les 3R.

Les entreprises agroalimentaires Auvergnates Rhônalpines travaillent depuis déjà plusieurs années sur la gestion quantitative de l'eau. Elles ont ainsi mis en place plusieurs actions concourant à réduire leurs prélèvements d'eau, à optimiser l'utilisation de l'eau au sein de leurs outils industriels et à impliquer les équipes. Ceci tout en garantissant des normes de sécurité sanitaire et de qualité des produits.

Leur logique de travail est centrée sur celle des 3 R : Réduire, Réemployer, Recycler.

Nous avons interrogé les entreprises sur leur « auto-évaluation » quant à leur gestion quantitative de l'eau (Figure 7). Nous pouvons relever que plus **d'1 entreprise sur 2 estiment que leur gestion quantitative de l'eau est correcte et 46% d'entre elles estiment que leur gestion est bonne voir très bonne.**

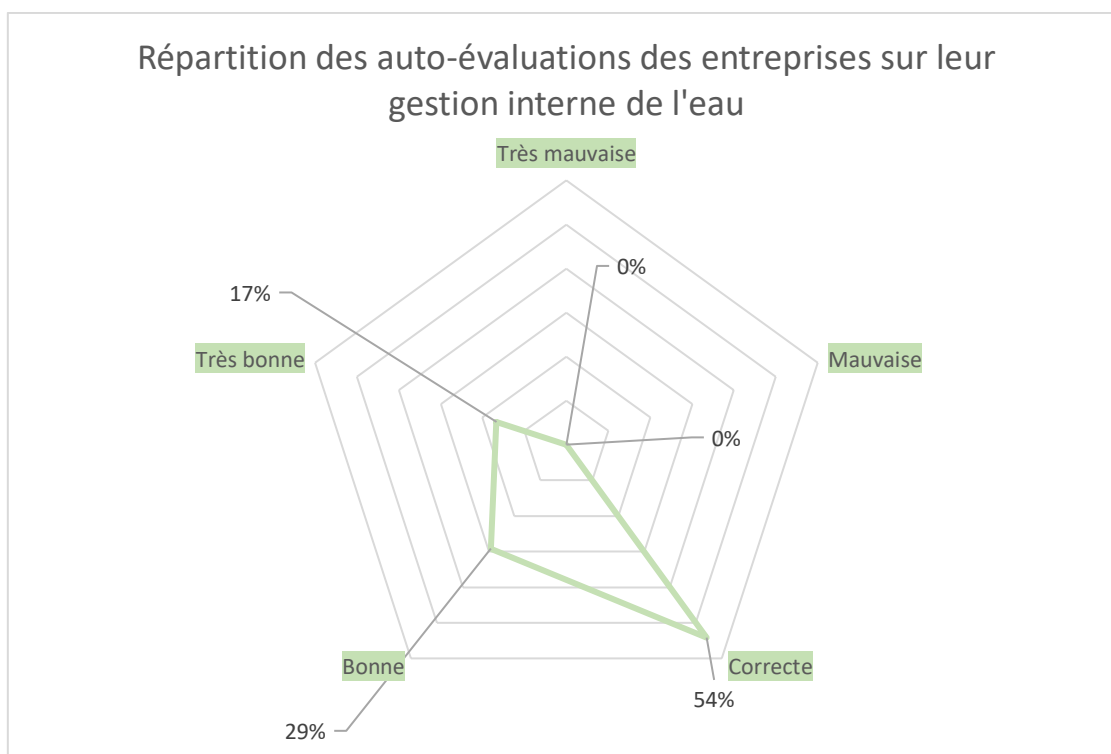


Figure 7: Répartition des auto-évaluations des entreprises sur leur gestion interne de l'eau.

Le Premier R, réduire, est intégré de façon systémique dans la gestion quantitative de l'eau dans les entreprises agroalimentaire d'AURA. Plusieurs méthodes de surveillance et de gestion sont déjà en

place et ont prouvé leur efficacité dans la performance hydrique des entreprises et leur travail de sobriété globale.

Nous avons également interrogé les IAA sur leurs actions d'économies d'eau en ciblant les méthodes les plus communes et connues (Figure 8).

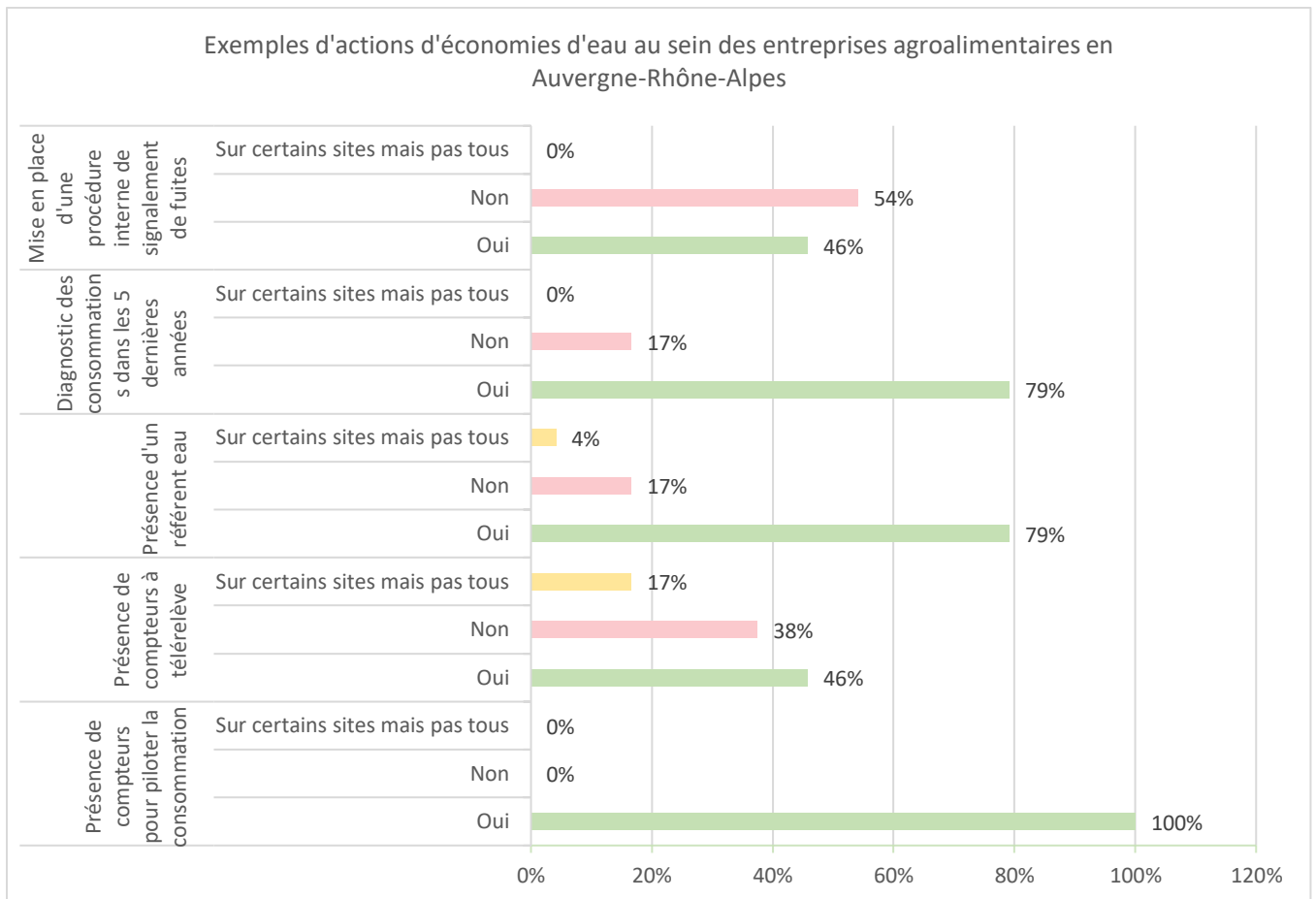


Figure 8: Exemples d'actions d'économies d'eau au sein des entreprises agroalimentaires en Auvergne-Rhône-Alpes

➔ **Les compteurs, des outils indispensables pour piloter ses consommations d'eau :**

La totalité des entreprises agroalimentaires déclarent avoir des compteurs pour piloter leurs consommations d'eau. L'utilisation de compteurs et de sous-compteurs est essentielle pour identifier les postes les plus coûteux en eau et cibler les opérations qui pourraient être travaillées pour une meilleure sobriété.

C'est la première étape dans la gestion raisonnée de l'eau au sein d'un établissement. La connaissance des volumes d'eau utilisés pour chaque usage permet ensuite de pouvoir étudier et mettre en place un plan d'amélioration et d'observer les résultats de manière rapide et concrète sur le terrain.

➔ **La présence d'un compteur à télérelève, un outil pertinent à déployer :**

La télérelève est une technologie pertinente à mettre en place pour la collecte automatique et en temps réel des données sur les consommations d'eau qui seront exploitables à distance et permettront d'alerter en cas de consommations anormales. Cet outil, sous réserve que le pilotage de données soit organisé, permet d'optimiser la gestion de la ressource en eau et de mettre en œuvre des mesures d'économies d'eau plus ciblées. En région AURA, près de la moitié des entreprises agroalimentaires questionnées ont mis en place ce type d'outils sur la totalité de leurs sites.

➔ **Depuis les nombreux épisodes de sécheresse dans la région et tout particulièrement celle de 2022, un déploiement progressif des plans de gestion de crise :**

Certaines entreprises agroalimentaires mettent en place un plan de continuité d'activité spécifique pour faire face aux périodes de crise sécheresse. Ces plans visent à assurer la continuité des opérations, même dans des conditions de sécheresse et de pénurie d'eau. Même quand ce n'est pas formalisé sous forme de plan de continuité d'activité, les entreprises renforcent toutes leurs mesures structurelles d'économie d'eau et réorganisent leurs activités en périodes de crise. C'est par exemple : une priorité donnée aux grandes séries, pour diminuer le lavage, un accent mis sur la formation du personnel, des mesures de réduction de pression, un renforcement de la recherche de fuites, des changements de buses, des investissements dans des équipements plus économes, etc. Toutes ces actions concourent donc aux plans de continuité des activités, dont tout l'enjeu est de conjuguer réduction des prélèvements d'eau, maintien du traitement de la matière première et maîtrise des risques sanitaires.

➔ **La mise en place d'un référent eau, un atout dans la gestion des ressources hydriques dans les sites agroalimentaires :**

La présence d'un référent eau dans certains sites agroalimentaires consiste à nommer une personne spécifique au sein de l'organisation chargée de coordonner et de superviser les initiatives liées à la gestion de l'eau. Le rôle du référent eau est important dans la politique d'économie d'eau. Il garantit le pilotage de la consommation d'eau, élabore la politique de gestion de l'eau de l'entreprise et s'assure que l'entreprise soit conforme aux exigences réglementaires. Ce référent facilite la coordination des efforts de gestion de l'eau au sein de l'entreprise, en assurant une approche cohérente et ciblée pour

minimiser l'impact environnemental de la consommation d'eau et promouvoir la durabilité de l'entreprise. Seules 17% des IAA en région AURA n'ont pas identifié de référent eau sur leurs sites.

5.2 De forts investissements sur les économies d'eau entre 2018 et 2023

Au-delà du management et des actions « classiques » d'économie d'eau, un autre levier est le renouvellement des équipements en incluant dans le cahier des charges des investissements, des critères liés aux économies d'eau.

Sur les 5 dernières années, nous constatons qu'une très grande majorité des entreprises a investi dans des équipements hydro- économes (Figure 9).

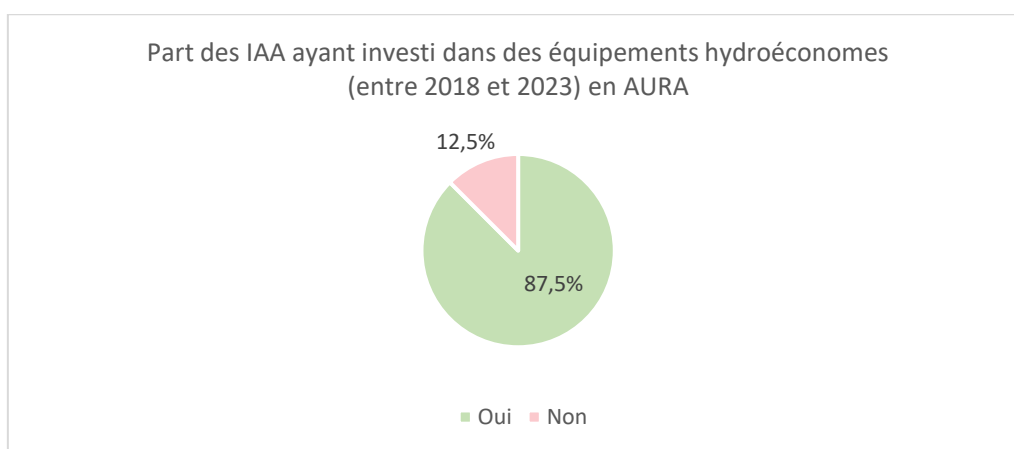


Figure 9: Part des IAA ayant investi dans des équipements hydro économes entre 2018 et 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes

Au total, **notre échantillon d'entreprises a déclaré avoir investi environ 40,5 Millions d'euros dans les équipements hydro-économiques depuis 2018.** Ce qui est colossal pour notre secteur. Toutes les entreprises n'ont pas souhaité communiquer le montant de leurs investissements. Aussi, nos extrapolations sur la base des entreprises ayant transmis leurs données amènent à identifier **un investissement moyen de 1 850 000 € par an et par entreprise dans les économies d'eau entre 2018 et 2023.** Ce chiffre est bien sûr construit sur une grande disparité entre les différents investissements expliquée par les différences de taille et de moyens entre les entreprises. Ainsi, pour certaines entreprises, le montant de l'investissement quinquennal se chiffre de l'ordre de plusieurs millions d'euros, quand pour des petites structures, il sera de quelques milliers d'euros.

Ces investissements dans des équipements d'économies d'eau, peuvent prendre différentes formes. Par exemple, certaines entreprises mettent en place des systèmes plus précis de mesure de la quantité d'eau utilisée dans les process de production, comme des débitmètres électromagnétiques. D'autres investissent dans la réparation des fuites, ou encore dans le remplacement des chauffe-eaux anciens par des modèles plus efficaces, ceci afin de réduire la consommation d'eau chaude et de réaliser ainsi des économies d'eau et d'énergie. De nombreuses entreprises engagent le remplacement de leurs process de production gourmands en eau par des technologies alternatives plus économes. D'autres entreprises travaillent sur l'optimisation de leurs nettoyages en introduisant des méthodes et des outils



de nettoyages hydro économes, comme le dégrossi à sec ou les buses eau/air comprimé. Enfin, certaines entreprises engagent de lourds investissements, comme par exemple, le remplacement de leurs tours aéroréfrigérantes par des tours à technologie adiabatique.

Par ailleurs, les entreprises ne travaillent pas seules sur ces sujets, plusieurs d'entre elles font appel à des cabinets d'experts et des organisations publiques comme l'agence de l'eau pour la mise en place de plan d'investissement et d'amélioration de leur gestion de l'eau.

5.3 Des projets d'investissements à court terme qui se maintiennent

3 entreprises sur 4 ont pour projet de poursuivre leurs investissements sur les économies d'eau à court terme, c'est à dire dans les 3 prochaines années. Le montant d'investissement moyen annoncé par les entreprises est de 1,5M €/entreprise. Ce chiffre est une moyenne qui masque une fourchette d'investissement annoncée allant de 10 000 € à 12 Millions d'euros.

Le montant moyen de 1,5 M€ prévu pour chaque entreprise sur une période de trois ans indique une volonté significative de consacrer des ressources financières à ces projets, dans un domaine où la rentabilité n'est pas présente. Ces investissements pourront contribuer à moderniser les infrastructures existantes et à renforcer la durabilité des entreprises agroalimentaires.

Ces projets d'investissements peuvent prendre différentes formes. Il s'agit d'une part, de poursuivre la dynamique enclenchée avec l'investissement dans des types d'équipements tels que ceux présentés dans le paragraphe précédent, d'autre part, d'aller plus loin en investissant dans des technologies de traitement de pointe pour le recyclage des eaux usées traitées, telles que l'ultrafiltration et l'osmose inverse.

6 Opportunités autour de la réutilisation de l'eau, levier majeur pour économiser la ressource enfin levé

Pour aller plus loin dans leurs actions, les entreprises agroalimentaires souhaitent depuis de nombreuses années pouvoir réutiliser l'ensemble de leurs eaux et notamment les eaux issues de la matière première d'origine animale (ECML : eaux de concentration de la matière laitière, par exemple), ainsi que les eaux usées traitées.

En effet, bien que possible pour des usages techniques (tours de refroidissement par exemple), ou du prélavage dans le cas des ECML, le recyclage des eaux usées traitées et des eaux issues de la matière première restait, jusqu'en 2024, interdit en France dans le cadre de de la transformation des denrées alimentaires, contrairement à d'autres pays européens comme la Belgique.

Les textes publiés en 2024 ouvrent ainsi de nouvelles perspectives pour aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau par les entreprises agroalimentaires.

S'agissant de l'eau issue des matières alimentaires, les 2 décrets publiés en janvier et en juillet, ainsi que l'arrêté d'application publié en juillet, autorisent leur valorisation au maximum, y compris comme ingrédient.

Les perspectives qui s’ouvrent autour du recyclage des eaux usées traitées est un levier d’action également très conséquent pour réduire les prélèvements d’eau. Etant donné les volumes d’eau utilisés, c’est sur le poste de nettoyage que l’impact de cette évolution réglementaire va être le plus pertinent. En effet, ce poste mobilise 45% des prélèvements de l’eau des entreprises du secteur et ne pouvait jusqu’ici s’effectuer qu’avec de l’eau potable issue du milieu naturel, il peut désormais, être effectué avec de l’eau traitée recyclée.

LES CYCLES DE L’EAU DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

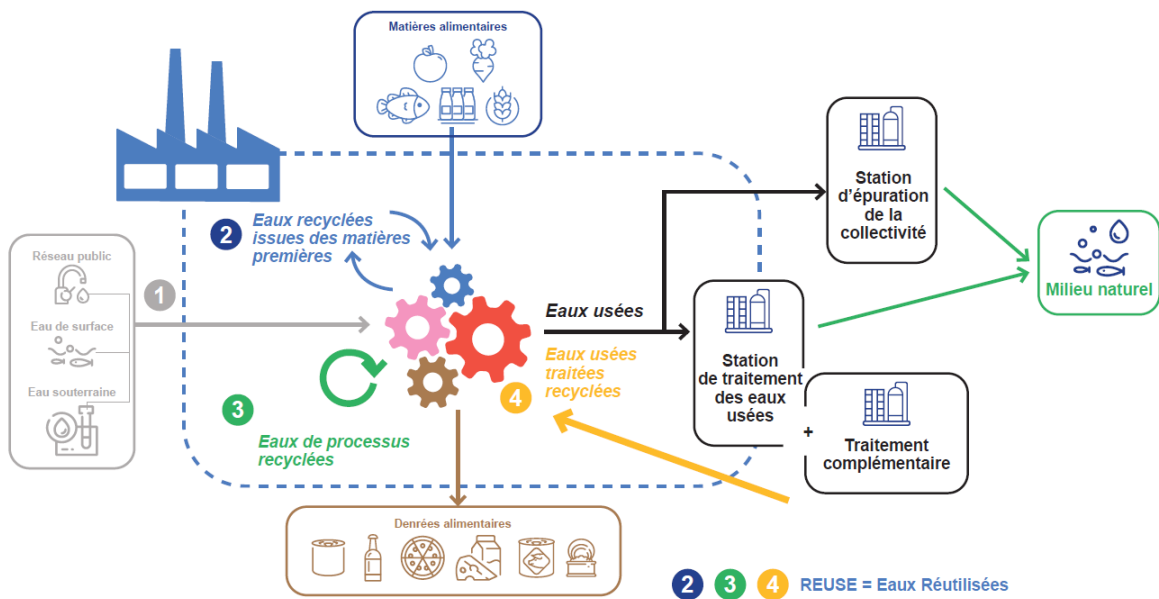


Figure 10: Schéma des cycles de l'eau dans une entreprise agroalimentaire. Source : ABEA

Le potentiel de réutilisation de l’eau dans les entreprises agroalimentaires passe donc par la valorisation des eaux n° 2, 3, 4 présentées sur la Figure 10, c’est-à-dire les eaux réemployées, les eaux récupérées des matières alimentaires et les eaux usées traitées recyclées, en substitution pour partie de l’approvisionnement en « eau potable » traditionnel (n°1).

Nous allons regarder ici le potentiel de développement de la REUSE, c’est-à-dire la valorisation de ces eaux n° 2, 3, 4, dans la filière agroalimentaire de la région AURA.

6.1 Le réemploi de l'eau : une pratique historique et maîtrisée

Les boucles de réemploi interne de l'eau sont le 2^{ème} R de la politique de gestion de l'eau. Ce sont des pratiques historiques largement déployées dans 1 entreprise agroalimentaire sur 2 en région AURA :

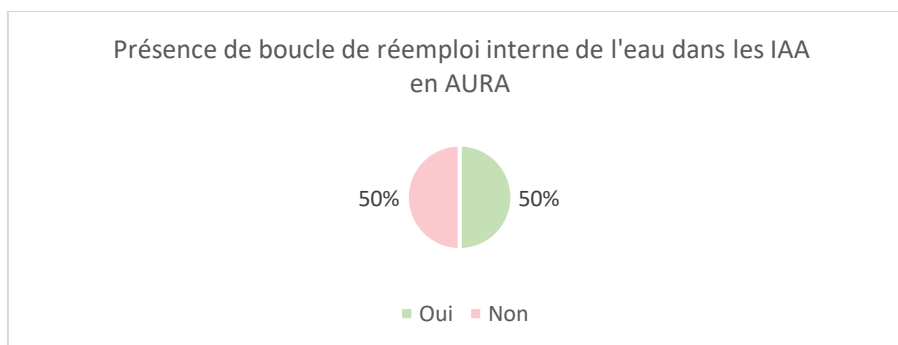


Figure 11: Part des IAA interrogées en région AURA ayant déjà des boucles de réemploi mises en place

Sur notre échantillon, **une entreprise qui développe des boucles de réemploi interne économise en moyenne 34 000 m³ d'eau par an.**

Dans les entreprises agroalimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les boucles de réemploi consistent par exemple en la réutilisation d'une eau de rinçage final pour un prélavage ou pour les process de chauffage ou pour les NEP (système de Nettoyage En Place). Ces pratiques sont déployées de longue date dans les IAA et donc maîtrisées sur le plan des risques sanitaires.

6.2 La récupération de l'eau issue des matières alimentaires : un gisement pas encore entièrement valorisable

Lors de la fabrication de certains produits alimentaires, il peut être nécessaire de concentrer les matières premières. Ceci est particulièrement vrai dans la filière laitière.

Lors de la concentration du lait, de l'eau est ainsi extraite du lait, ce sont les ECML. Avant de réutiliser ces ECML, un prétraitement peut être réalisé, selon l'usage de ces ECML.

La plupart des laiteries produisent et valorisent une part de leurs ECML. Avec la sortie du décret 2024-33 sur la REUT en juillet 2024, les entreprises vont pouvoir valoriser ce gisement d'eau au maximum dans de nombreux process de transformation.

D'après une étude menée par l'ATLA, en France seulement 5 Millions de m³ d'ECML sont actuellement valorisés pour des usages autorisés, sur un volume total produit de 16 Millions m³, soit **un gisement potentiel maintenant disponible de l'ordre de 70% du volume d'ECML produit.**

6.3 Le recyclage des eaux usées traitées : une demande historique des IAA

Enfin, le recyclage est le 3^{ème} R de la politique de gestion de l'eau. **29% des entreprises interrogées se disent prêtes à démarrer un projet de recyclage de leurs eaux usées traitées une fois que la réglementation le leur permettra :**

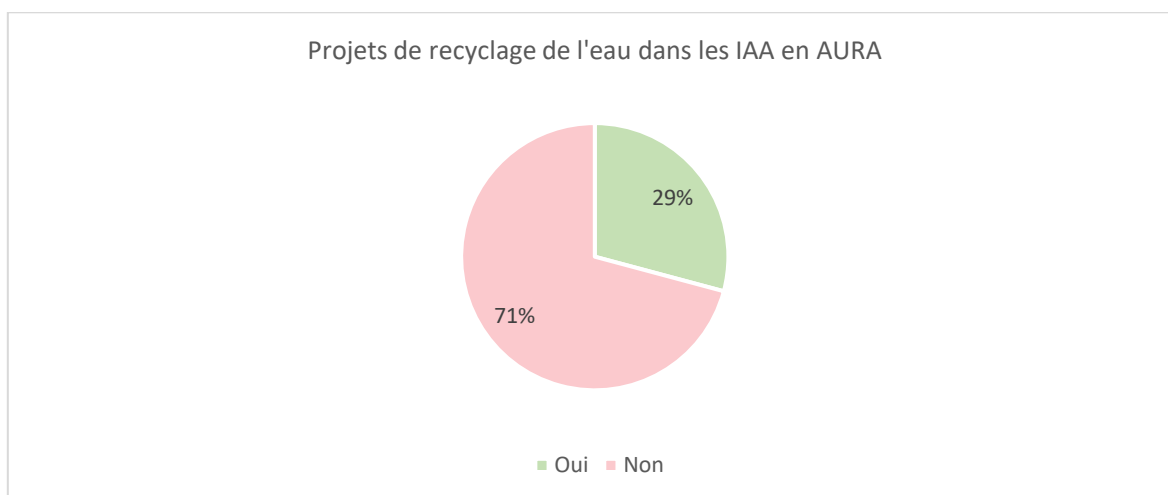


Figure 12: Part des IAA d'AURA ayant ou non des projets de recyclage de l'eau.

La réutilisation de l'eau (eaux usées traitées et eaux issues des matières alimentaires, actuellement non autorisées) permet d'envisager progressivement des économies d'eau très significatives dans l'industrie agroalimentaire, pouvant arriver jusqu'à 40% pour certaines entreprises.

La réutilisation de l'eau en agroalimentaire, déjà autorisée et encouragée dans d'autres États de l'Union Européenne, était très attendue en France par l'ensemble de la profession, ainsi que par les élus locaux, dans un contexte où les citoyens se préoccupent de plus en plus de la bonne gestion d'une ressource en eau qui ne doit plus être gaspillée. Le 8 juillet 2024, les textes relatifs à la réutilisation des eaux dans les IAA ont été publiés après 7 ans de travail. Ceci ouvre des perspectives optimistes pour la réutilisation de l'eau à une autre échelle mais avec des investissements significatifs.

Il est important maintenant de mettre à profit cette avancée réglementaire et d'accompagner toutes les entreprises agroalimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes à s'investir dans leurs démarches de sobriété hydrique. Nous proposons donc de suivre dans un cadre de concertation avec l'état les premiers dossiers qui seront soumis à avis. Ceci permettra de fluidifier et se professionnaliser sur les demandes et la mise en œuvre de la REUSE à l'échelle de notre Région

Remerciements :

Nous remercions **toutes les entreprises agroalimentaires** qui nous font confiance.

Le **comité eau de l'ARIA** Aura, qui existe depuis 2022.

L'ABEA, ARIA de Bretagne et notamment Clothilde Dargentre, chargée de projets RSE pour sa forte contribution.

Les services de l'état d'Auvergne Rhône-Alpes, qui nous ont soutenus financièrement pour mobiliser des compétences et embarquer les entreprises.

Et nous pensons aux entreprises **LES VERGERS BOIRON, LA SOCIETE FROMAGERE DU LIVRADOIS** et d'autres qui ont passées un été 2022 très compliqué, mettant en péril leurs activités, du fait des applications strictes des niveaux d'alertes élevés sur des denrées périssables.

Nous tenons également à rappeler que l'agroalimentaire valorise les matières agricoles de nos territoires, qui pour certaines, doivent être transformées en flux poussés, lorsque la saison de la récolte ou de la collecte est venue.

De ce fait, notre métier est d'assurer avant tout la salubrité des produits, quelles que soient les contraintes.

L'eau est une ressource indispensable et précieuse, préservons-là.





L'EAU ET L'AGROALIMENTAIRE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Enquête Aria AURA - 2023-2024

Les chiffres de l'utilisation de l'eau dans le secteur agroalimentaire AURA

5%


C'est la part de l'utilisation de l'eau de l'industrie agroalimentaire parmi les prélèvements industriels en Auvergne Rhône-Alpes.



73% de l'eau prélevée par les IAA sont restitués au milieu naturel

1er poste 45 % de l'eau est utilisée pour les opérations de nettoyage

La politique de gestion de l'eau et les tendances d'investissements




1. RÉDUIRE

-17% de prélèvements en 5 ans!

71% des IAA ont diminué ou stabilisé leurs prélèvements depuis 5 ans

92% des IAA ont amélioré ou stabilisé leur performance hydrique depuis 5 ans

50% des IAA sont équipées de compteurs à télé-relève

79% des IAA ont un référent eau 

2. RÉEMPLOYER

1/2 entreprises a mis en place des boucles de réemploi interne
1 entreprise qui réemploie économise en moy. 34 000 m3/an

3. RECYCLER

29% des entreprises ont des projets de recyclage des eaux usées traitées
1 projet de recyclage peut permettre d'économiser 20 à 25% du prélèvement

1,85 Millions €/an/entreprise

d'investissement moyen des IAA sur les économies d'eau
(de qqes milliers d'€ pour les PME à plusieurs Millions d'€ pour les grandes entreprises)

75% des IAA ont programmé des investissements à court terme sur les économies d'eau